

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 1er mars 1973
PC/rp

LIBRARY

432

Note BIO COM n° 25 (73) aux Bureaux nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG. I & X

Objet : Réunion de la Commission cet après-midi : réponse à donner en cas de questions

Une brève réunion spéciale de la Commission aura lieu cet après-midi. Afin d'éviter dans une conjoncture monétaire agitée toute interprétation fantaisiste ou erronée, il vaut mieux que vous connaissiez l'objet précis de cette séance de la Commission.

Fin janvier, la Commission avait adressé au Conseil sa proposition concernant l'institution d'un Fonds européen de coopération monétaire. Le Conseil des finances du 22 mars doit en délibérer et le COREPER a commencé ses travaux préparatoires sur ce thème. Dans la proposition de la Commission, le problème du siège de ce Fonds n'avait pas été évoqué. Il se trouve que l'article 10 du Traité de Fusion prévoit un avis de la Commission pour de nouveaux organismes et services communautaires qui pourraient s'installer à Luxembourg. Voilà donc exactement les raisons de cette séance de la Commission, dont le caractère urgent peut éventuellement être lié au fait que se réunit à Bruxelles un Conseil des Affaires étrangères au cours duquel ce genre de problème pourrait être évoqué.

Amitiés,


Paul COLLOWALD